

Séminaire d'Espaces Marx

Mouvement social, résistances, engagement, transformation sociale, politique : quoi de neuf ?

Séance du jeudi 07 janvier 2010.

Invité : Jean-Pierre Dubois, président de la Ligue des droits de l'Homme

Présentation : Louis Weber

La dernière fois, nous avons démarré assez fort, de mon point de vue, puisque nous étions une bonne vingtaine, ce qui n'était pas mal. Il y a aujourd'hui beaucoup de nouveaux. En même temps, d'autres se sont excusés parce qu'ils ont des obligations ou des réunions diverses. Je vais simplement répéter, pour ceux qui n'ont pas assisté à la première séance – mais très rapidement – le pourquoi de ce séminaire d'Espaces Marx.

L'idée est venue à l'occasion d'une autre initiative, au cours de laquelle la question s'était posée de ces militants qu'on perdait de vue, de ceux qu'on n'arrivait plus à recruter, des jeunes avec qui on avait beaucoup de difficulté à entrer en contact. Cela ne concerne pas uniquement le Parti communiste français. Beaucoup d'organisations sont dans cette situation-là. Ce qui fait contraste avec le fait que ce qu'on appelle parfois les « nouvelles organisations » – quand je dis « nouvelles », ce n'est pas un jugement de valeur, c'est simplement une indication chronologique – comme Attac, Copernic, etc., fonctionnaient, sinon comme une pompe aspirante, en tout cas connaissaient plus de renouvellement.

Avec Michel Duffour, nous avons pris notre bâton de pèlerin et mené une série de conversations approfondies – je ne dis pas « interviewes » parce que cela fait tout de suite très spécialisé, or nous ne sommes ni l'un ni l'autre des chercheurs patentés, il s'agissait plutôt de discussions de militants à militants. Cela a donné lieu à des comptes rendus, un article dans la revue européenne *Transform !*. Vous pouvez aussi les retrouver sur le site d'Espaces Marx. Nous avons rencontré Jean-Christophe Le Duigou, de la CGT, Gustave Massiah qui est plutôt dans le mouvement altermondialiste et qui suit bien ce qui se passe dans des ONG comme le Cedetim, Nadia Bellaoui de la Ligue de l'enseignement. À ce stade, nous ne nous sommes pas adressés aux partis politiques, mais au mouvement syndical et aux associations. Nous avons rencontré Jean-Pierre Dubois dans ce cadre. Nous avons appris d'ailleurs beaucoup de choses, que les chercheurs savent peut-être parce que certains d'entre eux, du CNRS ou d'autres institutions, ont travaillé sur la Ligue des droits de l'Homme. Celle-ci était en pleine évolution. Par exemple, notamment après la déception de l'élection présidentielle, il y avait eu beaucoup d'adhésions, souvent des personnes un peu déçues du politique, ou bien déçus de l'action politique, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Ce qui n'était pas sans poser des problèmes à la Ligue des droits de l'Homme, puisque ces personnes avaient une forte tendance à importer dans des organisations qui n'étaient pas faites pour cela des problèmes qu'ils avaient l'habitude de débattre au sein de leur organisation politique. Donc, dans ce cas où on ne se plaignait pas du manque de militants et d'adhérents, il y avait tout de même des tensions inconnues jusque là.

À partir de ces premiers échanges, nous avons pris différents contacts, parlé avec des chercheurs et constaté que les questions que nous nous posions rencontraient un certain écho. D'autant plus que, parallèlement, le Parti communiste avait entamé sa propre réflexion. À la CGT aussi, une partie du récent congrès a été à cette question. Même les « nouvelles organisations », au sens où je l'ai dit, ont souvent connu un fort afflux de membres – je pense à Attac par exemple – et ensuite une décréue assez substantielle. Ceux qui suivent l'actualité d'Attac diront peut-être : « À Attac, il y a eu une crise ». Mais même les personnes les plus directement parties prenantes dans ces conflits savent

bien que ce n'est pas uniquement la crise qui a provoqué ce reflux. Il y avait là un phénomène plus profond.

À Espaces Marx nous avons pensé que cela valait la peine d'aller plus loin. Nous avons donc construit un programme et un calendrier. Tout figure sur notre site. Le schéma général est en gros le suivant : sur six séances au cours de l'année, nous souhaitons faire intervenir à parité trois militants ayant eu l'occasion de réfléchir à ces questions dans leur organisation et puis trois chercheurs ayant, par définition, un regard un peu plus distancié, un peu différent en tout cas. Nous avons commencé par passer en revue les travaux qui se font aujourd'hui dans ce secteur, à travers un exposé de Lilian Mathieu. Il est intégralement sur le site, ainsi que le débat qui a suivi. Jean-Pierre Dubois inaugure ce soir le « sous-cycle » en quelque sorte des interventions des militants.

Pour des raisons diverses que je ne commenterai pas ce soir, nous avons choisi de solliciter la CGT, qui sort de son congrès où la question des militants a été abordée et qui a fait beaucoup de travaux autour de son congrès pour le préparer, y compris avec des intervenants extérieurs qui ont mené des travaux sur le sujet ; le Parti communiste français ; et, enfin, une organisation qui n'est ni un parti politique ni un syndicat : la Ligue des Droits de l'Homme.

Jean-Pierre Dubois

Ce n'est pas la première fois que nous travaillons ensemble sur ce sujet, cela a été dit. Je vais commencer par dire que je pense que cela serait bien de faire cette séance de manière un peu interactive. Ensuite, je dirai qu'une chose vient d'être dite qui ne me paraît pas tout à fait exacte. Cela ne correspond pas en fait à ce qu'est la Ligue, mais il est très intéressant que cela ait été dit. La LDH serait « une organisation ni politique ni syndicale ». Pour moi, elle est une organisation politique. C'est une des choses dont je crois il serait intéressant que nous parlions, une chose sur laquelle il faudra réfléchir.

En même, je comprends qu'on le dise : la LDH n'est en effet pas un parti politique, ce n'est pas non plus un syndicat. Mais je dirai que nous avons été longtemps seuls dans la catégorie des organisations politiques non partisans. Nous sommes un peu moins seuls aujourd'hui, une organisation comme Attac pourrait dire un peu ce que je dis, d'une autre manière. Cela veut dire que nous nous définissons comme une association civique, bien sûr, comme une association de citoyens, mais dont l'objet est parfaitement politique. Non pas au sens où un parti est politique. Car évidemment, notre but n'est pas de définir des programmes de gouvernement, de présenter des candidats à des élections, et d'exercer le pouvoir. Mais nous sommes une association de citoyens qui pensent que la défense des droits de l'homme passe par un combat politique, passe par la défense de la démocratie et de la citoyenneté. Et que, par conséquent, il n'y a pas de cause de violation des droits de l'homme qui ne soit une cause politique. Et que le remède à ces violations ne peut lui-même être que politique. Et cela même si nous utilisons – je vais y revenir – tous les instruments que le système juridique met à notre disposition.

Cette précision est donc intéressante car la discussion montre que l'idée qu'il puisse y avoir des organisations politiques autres que des partis n'est pas une idée si facile que ça à appréhender. Et c'est peut-être justement un des enjeux de la réflexion que vous avez entreprise et à laquelle je suis très heureux de contribuer.

La Ligue est une organisation un peu atypique, pour des raisons multiples. C'est une des plus vieilles, peut-être la plus vieille organisation de défense des droits de l'homme sur cette planète. Elle a 111 ans et demi. Et elle est née politiquement. Elle naît en effet à cause de l'affaire Dreyfus. C'est dans la salle des témoins de la défense d'Émile Zola, à son procès à la suite de son article « J'accuse... » en février 1898, qu'un certain nombre de ces témoins de la défense ont décidé de

créer la Ligue. Et cela l'instigation d'un sénateur, Ludovic Trarieux, par ailleurs un personnage très peu recommandable jusque-là, du point de vue de la Ligue. Il s'agissait en effet du Garde des sceaux qui avait fait voter les lois scélérates contre les anarchistes. C'est donc quelqu'un qui venait vraiment de la droite, d'une droite aux positions extrêmement dures et très attaché à la défense de l'ordre établi. Mais il avait été convaincu de l'innocence de Dreyfus et ne supportait pas cette injustice.

L'affaire Dreyfus a été un révélateur qui a rebattu beaucoup de cartes. La création de la Ligue pour la défense des droits de l'homme avait pour but, au départ, de démontrer l'innocence de Dreyfus. Mais dès le mois de juin 1898, l'assemblée fondatrice de la Ligue, l'assemblée constitutive, adopte un manifeste qui explique qu'il n'est pas question de faire une Ligue pour la défense de Dreyfus. Il y a même cette phrase que je cite de mémoire : « À nos yeux Dreyfus n'est pas plus juif qu'il ne pourrait être protestant ou philosophe [c'est-à-dire, dans le contexte de l'époque, libre-penseur] ». En d'autres mots, cela n'a aucune importance qu'il soit juif, du point de vue des principes. Cela en a beaucoup par rapport à l'antisémitisme mais cela n'a aucune importance principielle : on ne défend pas un homme particulier. Le manifeste commence d'ailleurs par affirmer : « À partir de ce jour, toute personne dont la liberté serait menacée ou les droits seraient violés est assurée de trouver auprès de nous secours et assistance ». Ce qui est le signe d'une démarche universaliste. Cette démarche est totalement politique parce qu'on sait bien que si Dreyfus est condamné c'est pour des raisons politiques, c'est à cause du militarisme, de l'antisémitisme, d'une raison d'État qui passe au-dessus des principes universels de justice.

De manière encore plus profonde, la fondation de la Ligue des Droits de l'Homme est au fond un des marqueurs d'une transformation de la République, de la démocratisation de la République. L'affaire Dreyfus a été aussi ce moment où la contradiction qui était latente depuis le début de la III^e République – ce régime qui n'était républicain que parce que les monarchistes ne s'étaient pas entendus entre eux, et qui était au fond un régime de conservateurs qui avaient accepté la forme républicaine à défaut de pouvoir restaurer la dynastie d'Orléans ! –, cette contradiction éclate et, à un moment donné, il faut poser la question démocratique. Et elle se pose à travers les questions du militarisme, de l'instrumentalisation de la justice par les partisans de l'ordre moral, c'est-à-dire vraiment dans l'action politique. C'est l'époque de la naissance de ce que Barrès appelle avec mépris les intellectuels. Ce sont ces personnes qui fondent la Ligue des droits de l'Homme : le directeur de l'Institut Pasteur, Lucien Herr, bibliothécaire de Normale Sup, des intellectuels qui s'engagent en politique. Et c'est aussi le moment où on va lier toute une série de questions : la défense des libertés, la lutte contre l'antisémitisme, la question sociale. Jaurès explique par exemple qu'il faut en même temps régler le scandale de l'affaire Dreyfus puis la question laïque pour s'attaquer ensuite à la question sociale. C'est un moment politiquement très important. La Ligue est à cette époque et sera souvent par la suite une sorte de carrefour de rencontres des républicains progressistes. On y trouve des gens très divers, qui vont au départ de gens de droite qui ne supportaient pas l'antisémitisme et l'injustice judiciaire frappant Dreyfus, jusqu'aux socialistes révolutionnaires. Ce sont d'ailleurs ceux-là qui ont convaincu Jaurès de l'innocence de Dreyfus. Et donc, il y a au départ un spectre très large. Mais très vite il va se réduire.

Ludovic Trarieux décède en 1903. Il est remplacé par un autre membre fondateur, Francis de Pressensé. Celui-ci a un nom à particule mais il mérite mieux que ce nom. Il est député socialiste, très proche de Jaurès, un de ses amis personnels. Protestant des Cévennes, il part de positions assez modérées pour évoluer vers le socialisme. Il est député de Lyon et va engager la Ligue dans un nouveau cours. La Ligue va défendre le droit aux retraites ouvrières, aux retraites des instituteurs, les syndicalistes qui sont poursuivis, le comité central va aller siéger dans des usines occupées. En quelques années, la Ligue va s'engager dans le combat pour des droits sociaux, avec l'idée que les droits de l'Homme, ce n'est pas seulement les libertés, les droits civils et politiques, mais tous les droits, de manière indivisible. Ce qui était complètement nouveau à l'époque et sera repris bien plus

tard dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948.

Cette orientation va provoquer des départs. À l'époque, il y avait 30 000 adhérents. Le tiers va partir. Il s'agit de personnes qui avaient adhéré à la suite de l'injustice faite à Dreyfus. Mais elles ne veulent pas qu'on parle de questions sociales. Il y a des gens importants : le frère de Dreyfus, le premier secrétaire général de la Ligue, bien sûr le colonel Picquart – le grand homme, le « juste » de l'affaire Dreyfus, celui qui a tenu bon, mais qui est un conservateur et qui va devenir ministre de la Guerre de Georges Clémenceau qui fera tirer sur les vigneron du Midi. La Ligue va vivre cette espèce de drame d'avoir à se battre contre Clémenceau, celui qui a fait publier le « J'accuse » de Zola, et contre Picquart. Je dis cela pour mesurer à quel point cela a pu être déchirant. Il y a des personnes qui se sont battues au moment de l'affaire Dreyfus, de manière très dure, sur une question extrêmement forte et symbolique, et qui, sur la question sociale, vont se retrouver de chaque côté de la barrière. Il y a là un premier tournant qui fait que la Ligue des Droits de l'Homme est vraiment une organisation politique. C'est en effet à partir de débats politiques qu'elle évolue, que des fractures s'opèrent et que l'organisation se développe.

On pourrait dire la même chose à propos de la laïcité. Sauf que là, il n'y a pas eu de division aussi forte. Pressensé est un des auteurs de la loi de 1905 avec Jaurès, Briand, et quelques autres. La Ligue va être très impliquée dans le choix de 1905, qui est un choix non pas antireligieux mais de libéralisme philosophique et politique. Le choix du respect de la liberté de conscience et du refus de la machinerie antireligieuse du petit père Combes. Donc, sur les questions de laïcité comme sur la question sociale, c'est un travail très politique qui a cours à la Ligue.

On pourrait ajouter une question où le bilan est moins glorieux, la question coloniale. Pratiquement jusqu'à la guerre d'Algérie, la Ligue ne prend pas parti pour la décolonisation. Elle n'est pas la seule, certes, il est clair que c'est une question difficile. La position de la Ligue, jusqu'à au moins la Seconde Guerre mondiale, c'est ce qu'elle appelle « la colonisation démocratique ». C'est-à-dire l'idée qu'il faut que la France porte les peuples d'outremer vers la démocratie. En même temps, pour être juste, il faut dire que c'est une position qui ne supporte aucune exaction, comme on disait à l'époque. Le gouverneur général de Madagascar, qui est un membre de la Ligue des Droits de l'Homme et qui fait massacrer des milliers de personnes au début du siècle, vers 1906-1907, est immédiatement exclu. Et la Ligue demande une commission d'enquête pour qu'il soit traduit en justice. Il y a donc, en même temps, la volonté de lutter contre les atteintes aux droits des personnes, contre la répression coloniale, mais aussi l'idée de la colonisation démocratique.

Il reste, et je pourrais continuer, que toutes les étapes de l'histoire de la Ligue sont dominées par des débats politiques. Cela ne veut pas dire que la Ligue ne défend pas les cas individuels, bien sûr. Elle passe son temps à cela. Il y avait 30 000 adhérents en 1902-1903. Après la Première Guerre mondiale, ce nombre augmente pour atteindre un maximum d'adhérents de la Ligue en 1931, soit 180 000 adhérents. Ce qui est presque inimaginable pour les ligueurs d'aujourd'hui. C'était une autre époque, une époque où il y avait des organisations de masse. Avec autant d'adhérents, il fallait des services très importants. Un immeuble de quatre étages abritait les services juridiques de la Ligue, il y avait de dizaines de salariés qui traitaient des cas individuels, un bulletin rempli de renseignements juridiques. C'était une vraie machine d'assistance dans l'accès aux droits.

Ce travail, que nous faisons avec des moyens plus modestes aujourd'hui, pour les étrangers et pour d'autres atteintes aux libertés, est nécessaire. Il n'empêche pas la Ligue d'être d'abord une organisation politique, qui se détermine sur des questions politiques. Par exemple, la Ligue a été très secouée – comme beaucoup d'organisations – par la Première Guerre mondiale. Elle s'est ralliée finalement à l'Union sacrée mais cela a été un véritable drame pour beaucoup de ligueurs. Mais, tout en se ralliant à l'Union sacrée, elle est intervenue pour condamner les fusillés pour

l'exemple, la répression au front, etc. Après la guerre, le combat de la Ligue à propos des fusillés pour l'exemple a été la grande affaire. Elle s'est battue pendant des années pour faire réhabiliter les soldats fusillés sur des ordres de Pétain et d'autres. Une des conséquences de cela, mais la question s'est aussi posée dans d'autres organisations, cela a été le deuxième déchirement dans notre histoire, à propos du pacifisme.

Les présidents de la Ligue après la Première Guerre mondiale seront Ferdinand Buisson, qui a été aussi président de la Ligue de l'enseignement et un grand laïque, puis Victor Basch pendant une quinzaine d'années, au cours de la période où la Ligue est la plus nombreuse. Victor Basch est de ceux qui vont constituer le Front populaire. C'est d'ailleurs au siège de la Ligue que le pacte du Front populaire a été signé, c'est sous la présidence de Victor Basch que se tient le grand meeting de Vincennes. Donc à l'époque, la Ligue est très impliquée dans l'unité de la gauche, y compris, d'ailleurs, avec les communistes. Ce qui est intéressant car en France il n'y avait pas que les 21 conditions du Komintern, il y en avait 22. La vingt-deuxième disposait que les communistes ne pouvaient être membres ni de la Franc maçonnerie ni de la Ligue des Droits de l'Homme, considérées comme des organisations bourgeoises. Ce qui a créé une situation déchirante pour certains parce que la Ligue avait des liens forts avec les syndicalistes. C'est elle par exemple qui a assuré la défense de la CGT quand le tribunal de la Seine l'a dissoute en 1920.

Avec la tactique du rassemblement populaire des années 1930, cela devenait un peu moins difficile. Les rapports sont devenus possibles; La Ligue a joué un rôle, notamment le 12 février 1934, pour faire converger les cortèges antifascistes. Et en 1934-1935, elle est au cœur du rassemblement populaire. Mais la suite, c'est la montée des périls. Victor Basch voit parfaitement ce qui est en train de se passer, à travers la guerre d'Espagne, etc. Il engage la Ligue sur l'idée qu'il faut absolument refuser toute espèce d'attentisme vis-à-vis de la menace fasciste. Mais une grande partie des ligueurs refuse cette perspective parce que le pacifisme est devenu quelque chose de fort. Le souvenir de l'horreur de 14-18, la lutte pour les fusillés pour l'exemple, renforcent l'idée de « plus jamais la guerre », plus jamais ça. La Ligue perd à nouveau peu près un tiers de ses membres, peu avant la seconde guerre mondiale. Victor Basch obtient quand même l'accord de la majorité du comité central. Les deux-tiers des membres qui restent font que la Ligue demeure une grande organisation. Cette crise se développe à partir d'une question totalement politique, la plus politique de l'époque : l'interventionnisme en Espagne, l'antifascisme, etc. Donc, la Ligue est vraiment une organisation politique.

Ce rappel historique a des limites : il s'agit d'une autre époque. Et dans les 180 000 adhérents que nous avons eus, il y en avait dont je ne serais pas fier aujourd'hui ! Un seul exemple : quand Édouard Herriot était maire, il y avait 30 000 adhérents de la Ligue à Lyon. C'est beaucoup, mais on ne pouvait pas avoir un logement HLM sans être adhérent de la Ligue, à l'époque ! Ces choses-là existaient aussi. Il y avait donc des effets pervers. Mais même en faisant la part des choses, c'était une autre époque. La question du militantisme, celle des modes d'organisation, se posaient de façon totalement différente. Être à la Ligue des Droits de l'Homme, pour des gens qui se définissaient comme des républicains de gauche, allait un peu de soi. Pour les communistes c'était plus compliqué pour les raisons que j'ai dites, même si les choses ont pu évoluer un peu.

Ce monde s'écroule – pour la Ligue en tout cas – avec la Seconde Guerre mondiale. D'abord parce que la Ligue est interdite, tout de suite. Ses militants sont souvent inquiétés, un certain nombre partent dans la clandestinité ; les nazis et le régime de Vichy saisissent les archives, détruisent tous les moyens de l'organisation ; à la fin de la guerre, le tiers des membres du comité central sont morts. Victor Basch et sa femme ont été assassinés, non par des nazis mais par des fascistes français, des membres de la milice. Certes, on a dit que c'était en tant que juifs hongrois. Mais surtout parce qu'ils étaient l'image même des « mensonges qui avaient fait tant de mal », comme disait le Maréchal. Au sortir de la guerre, la Ligue des Droits de l'Homme est détruite. Lorsque Paul

Langevin en prend la présidence – pour peu de temps puisqu’il va mourir rapidement – il ne reste rien, quelques centaines d’adhérents à peine. Elle reste une autorité morale mais il n’y a plus d’organisation, il n’y a plus de structure militante forte. Et ça va durer longtemps.

Cela va durer en gros jusqu’à la guerre d’Algérie. Il y a une période pendant laquelle la Ligue existe en quelque sorte moralement mais elle n’a plus de capacité d’intervention, ni comme réseau militant, ni même comme acteur ayant une influence politique. Pourquoi cela ? Je pense que c’est lié au fait qu’il y a un autre vecteur de rassemblement des forces progressistes, qui est la Résistance. C’est d’autant plus intéressant qu’on va retrouver assez largement les mêmes acteurs. Celui qui reconstitue la SFIO dans la clandestinité, c’est Daniel Mayer. Il va devenir président de la Ligue des Droits de l’Homme au moment de la guerre d’Algérie. Robert Verdier, qui est son numéro 2 dans la SFIO clandestine, sera un de nos présidents d’honneur. Henri Noguères, qui succèdera à Daniel Mayer comme président de la LDH, est comme beaucoup d’autres en même temps résistant et ligueur. Mais au fond, ce qui va cimenter l’unité de la gauche pendant la seconde guerre mondiale, comme avait pu le faire la Ligue au moment du Front populaire, c’est le Conseil national de la Résistance, c’est tout ce qui se passe autour de l’action clandestine, de la préparation de la Libération. Et du lien entre démocratie politique et démocratie sociale.

Et puis la structure de la Ligue a été détruite. Peut-être faut-il penser aussi que, dans la forme qu’elle avait, elle n’était plus adaptée aux nouvelles tâches de l’heure, à la société qui sort de la Seconde Guerre mondiale. Même si, bien sûr, les principes sont transmis, même si les valeurs sont les mêmes. Il y a un écho de l’autorité morale qui subsiste, mais c’est tout. Lorsque les choses vont se reconstituer, c’est autour de la guerre d’Algérie, même si un certain nombre de combats ont été menés au cours de décennie qui suit la Seconde guerre mondiale. Plus précisément, il s’agissait moins de la guerre d’Algérie que du gouvernement Guy Mollet dans la guerre d’Algérie. C’est cela qui sonne véritablement le réveil autour de la Ligue. Pourquoi cela ? Parce qu’un certain nombre de gens ne supportent pas qu’on torture au nom d’un gouvernement de gauche, plus exactement d’un gouvernement dirigé par un socialiste, pour qui les pleins pouvoirs ont été votés y compris par les députés communistes. C’est donc de l’ensemble de la gauche qu’il s’agissait, il faut quand même le rappeler. Or, ce gouvernement pratique la torture. Il y a des gens qui, sur une base éthique, disent : ce n’est pas possible. Et, notamment, Daniel Mayer, qui est à l’époque député socialiste et même président du groupe socialiste à l’Assemblée. Il démissionne de son mandat de député pour devenir président de la Ligue. Ce qui est d’ailleurs très intéressant : il considère qu’il ne peut pas rester député socialiste en présidant la Ligue des Droits de l’Homme. Il n’y a pas d’incompatibilité statutaire, et c’est quelque chose de nouveau. Francis de Pressensé était président de la Ligue et député socialiste proche de Jaurès, Victor Basch était un militant socialiste qui ne s’en cachait pas, Ferdinand Buisson était un des dirigeants du Parti radical. Après tout ce temps, après la Seconde Guerre mondiale, après les bouleversements de la société, il y a déjà cette idée qu’on ne peut pas être en même temps dirigeant politique dans un parti à un niveau élevé et président d’une organisation comme la Ligue. Et aujourd’hui il serait totalement impensable que le président de la Ligue soit en même temps responsable d’une formation politique. Ce qui ne veut absolument pas dire que la Ligue méprise les formations politiques. Bien au contraire. Elle pense que les formations politiques sont indispensables. Mais les rapports ne sont plus les mêmes. C’est-à-dire qu’effectivement nous sommes une association politique mais dont l’indépendance prend des formes beaucoup plus exigeantes que ce n’était le cas il y a soixante ans. La Ligue serait très heureuse de contribuer à, comment dire ? un rassemblement de forces de progrès pour présenter des alternatives aux prochaines élections. Mais cela ne prendra jamais plus les formes du Front populaire. Et ce ne sera pas au siège de la Ligue des Droits de l’Homme que des accords entre les partis politiques seront le cas échéant signés ! D’abord parce que nous n’avons pas la présomption de penser que nous en avons la force. Mais ce n’est de toute façon pas ce que nous souhaiterions. Nous sommes aujourd’hui dans un autre cadre d’articulation entre le militantisme associatif – fût-il politique et civique – et le militantisme partisan ou syndicaliste.

La reconstitution de la Ligue va se faire très lentement. Daniel Mayer va l'engager dans le combat contre la torture en Algérie. C'est l'époque de l'affaire Audin, de l'affaire Alleg. La Ligue voit arriver des personnes qui seront très importantes pour elle – je pense à Madeleine Rebérioux, à Henri Leclerc, etc. Elles vont s'engager dans la lutte contre la torture mais aussi pour l'indépendance de l'Algérie. C'est le moment où la Ligue prend position clairement contre la colonisation. Il y aura aussi bien sûr la lutte contre l'autoritarisme du pouvoir gaulliste, certes, mais la question algérienne est tout de même décisive. Mais il faudra très longtemps pour que commence à se reconstituer une structure militante, je veux dire une structure dans laquelle il y a autre chose que quelques voix écoutées pour leur autorité personnelle ou morale. Ce travail il est fait par Daniel Mayer mais surtout par Henri Noguères, qui préside la Ligue à partir de 1975. C'est au cours des années 1975-84 que la structure se reconstitue. Noguères était un organisateur, il avait été un organisateur de réseaux de résistance efficace, c'est quelqu'un de très politique dans sa manière de sentir les enjeux. Peut-être vous surprendrai-je en vous disant que le principal vivier de reconstitution des cadres de la Ligue des Droits de l'Homme dans ces années-là, c'est le soutien aux comités de soldats. C'est une chose tout à fait étonnante, parce que la Ligue n'est pas particulièrement révolutionnaire dans ses rapports avec l'armée. Nous n'étions pas, nous, dans les comités de soldats, qui étaient souvent animés par des militants d'extrême gauche assez radicalisés. Mais Henri Noguères comprend que la question des droits des appelés face à l'arbitraire de l'armée est aussi importante que celle de l'arbitraire de la justice militaire cent ans plus tôt, avec Dreyfus. Il crée un organisme au nom imprononçable, qui est une commission de travail de la Ligue, le CDLIM – le Comité de défense des libertés dans l'institution militaire. Ce comité draine non pas des personnes qui veulent prendre des armes et faire la révolution. Elles veulent qu'on respecte les droits démocratiques pour les appelés. Quelquefois, elles sont objecteurs de conscience, mais souvent tout simplement, elles veulent que l'armée ne soit pas hors la loi. Ce seront les mêmes qui, dix ans plus tard, peupleront pour une large part le Comité central de la Ligue. C'est assez curieux comme il y a eu là une génération militante. C'est intéressant parce que c'était un combat un peu insolite par rapport aux combats traditionnels pour la défense des droits de l'homme, quelque chose d'assez nouveau qui, à mon avis, signifiait déjà une transformation de la société, des choix beaucoup plus individuels. Nous voyons là déjà les conséquences de l'individuation. Nous sommes en présence de ce qui est presque une prise de position morale : je ne veux pas que, sous prétexte que je suis à l'armée, je cesse d'être un citoyen, je ne veux pas qu'on me prive d'un certain nombre de droits d'expression, etc. C'est une démarche assez différente des démarches bien plus organisées collectivement que l'on trouvait auparavant.

Il y a eu cette question-là et, bien sûr, les questions liées aux droits des étrangers. Il est incontestable qu'à partir des années 1980, c'est autour de la lutte contre l'extrême droite et des droits des étrangers que se mobilisent beaucoup les forces de la Ligue. Je dirai presque « trop » d'ailleurs, parce que cela pèse, cela pèse très lourdement. C'est une question importante, il faut évidemment mener ce combat. Mais le risque contre lequel nous luttons constamment, c'est le risque d'apparaître exclusivement comme la Ligue de défense des droits des étrangers. Alors que nous sommes absolument universalistes, défendant les droits de tous. Rien ne serait donc plus catastrophique que de réduire ainsi le spectre de nos préoccupations. Cela ne serait d'ailleurs pas bon pour les étrangers non plus. Ce serait aussi ignorer tous les autres champs de combat. Mais dans la pratique, 90 % de l'activité de notre service juridique concerne les questions des droits des étrangers. C'est la conséquence de la xénophobie d'État, de ce qui se passe réellement dans la vie. On peut dire que les permanences juridiques de nos sections – il y en a à peu près une soixantaine sur tout le territoire, peut-être un peu plus – traitent aussi à 80 % des cas relevant de cette question, qui est extrêmement lourde, extrêmement forte, depuis la revendication du droit de vote aux élections locales, que nous portons depuis 1980 à peu près, jusqu'aux questions relatives au durcissement des lois anti-immigrés, aux sans-papiers, etc.

Un réseau militant se reconstitue donc et la Ligue va remonter à 6 ou 7 000 adhérents en vingt ans, entre les années 1975/80 et la fin du XX^e siècle. Nous sommes restés longtemps à cet étiage de 6-7 000 adhérents. C'est depuis deux ans que nous avons gagné des adhérents, et Nicolas Sarkozy nous y aide beaucoup. Mais je trouve qu'on pourrait profiter davantage de son concours : 9 000, le chiffre actuel, reste quand même d'un tout autre ordre de grandeur que celui des périodes de l'entre-deux guerres. Mais cela signifie qu'il existe un réseau militant, même s'il est relativement modeste, qui permet d'être présent sur l'ensemble du territoire. La Ligue des droits de l'Homme aujourd'hui, ce sont 340 sections à peu près. Dans un ou deux départements seulement nous n'avons pas de section. Nos militants sont toujours en contact avec d'autres réseaux organisationnels, en raison de ce qu'est la Ligue organiquement.

La Ligue est donc une organisation politique non partisane. C'est aussi une association généraliste des droits de l'homme. Ce qui est aujourd'hui très important parce qu'il y a des dizaines d'organisations de défense des droits, peut-être même des centaines. C'est d'ailleurs une caractéristique de notre pays, par rapport à d'autres pays comparables. Il y a des pays où elles sont beaucoup plus puissantes, par exemple les Etats-Unis : l'ACLU (American Civil Liberties Union) a 3 millions d'adhérents... Certes, la population US est cinq fois celle de la France, mais c'est tout de même une autre échelle. En revanche, en France, il y a un réseau, un tissu associatif, extrêmement développés en la matière. Nous avons beaucoup de partenaires, ou d'interlocuteurs, plus spécialisés, avec qui nous travaillons sur les questions judiciaires, sur les droits des étrangers, sur le droit au logement, sur la question de l'éducation, sur les questions d'action sociale, etc.

Nous sommes généralistes au milieu d'un tissu de plus en plus spécialisé. Ce qui vient de beaucoup de choses. D'abord de l'individuation : les choix individuels font que les gens disent : ça c'est mon combat ; ce qui m'intéresse c'est ça ; c'est la question écologique ; c'est le droit des étrangers ; c'est le logement ; c'est l'action sociale, etc. Les militants choisissent davantage. Et comme ils choisissent plus individuellement, ils choisissent plus pointu, souvent. D'une certaine façon, nous sommes à cet égard une sorte de butte-témoin : nous restons fidèles à quelque chose qui est beaucoup moins répandu aujourd'hui qu'auparavant. J'espère que cela ne veut pas dire que nous sommes des dinosaures condamnés, mais il est vrai que notre idée d'être une association généraliste est sinon à contre-courant en tout cas atypique dans le paysage actuel.

Cela fait aussi que les militants de la Ligue sont sans arrêt au centre de collectifs, de rapports avec de nombreuses associations, des syndicats, mais aussi de forces politiques. Car les collectifs qui se constituent sont pour certains d'entre eux à caractère associatif, mais beaucoup regroupent syndicats, associations et partis politiques. C'est notamment le cas pour l'immigration, pour les questions internationales, etc. Le Comité liberté, égalité, justice (CLEJ) par exemple regroupe, à l'initiative du syndicat de la Magistrature et de la Ligue, toutes les forces politiques de gauche et d'extrême gauche, toutes les grandes confédérations syndicales, les associations, les syndicats de magistrats et d'avocats, etc. Il existe donc des partenaires très divers. Et, souvent, les militants de la Ligue sont au cœur de cela, non seulement nationalement mais aussi localement.

C'est important parce que, dans les villes moyennes au moins, avec une trentaine de personnes, on regroupe toute la vie civique et sociale de la ville. Et, très souvent, les gens ont l'habitude de travailler ensemble. Selon les configurations, on retrouve en effet les mêmes personnes s'occupant de différents secteurs. Et souvent la Ligue est en position de carrefour. Pourquoi ? Parce qu'elle est généraliste et parce qu'elle est indépendante. C'est-à-dire que, au fond, nous ne roulons pas pour une force particulière, ni pour un parti politique ni pour une écurie de candidats à je ne sais quelle élection. On sait en quelque sorte que lorsque la Ligue prend la responsabilité d'un collectif, il ne sera pas facile à récupérer. Ce qui permet de ne pas être suspecté de dérive.

Sans polémiquer je dirai, par exemple, que, dans le domaine antiraciste, nous sommes la seule

organisation totalement indépendante d'une force politique. Cela compte énormément parce que ces sujets sont souvent des sujets très sensibles et font qu'on peut basculer très facilement dans des prises de position déséquilibrées. Ce que nous essayons d'éviter.

La Ligue est donc une organisation relativement modeste, 9 000 adhérents maintenant, mais assez bien répartie en réseau territorial et avec ce côté généraliste, carrefour, au cœur de beaucoup collectifs. Mais il y a un risque : quand on n'est pas très nombreux, on risque toujours de disparaître. La question de l'équilibre entre les actions propres de la Ligue et ce que ses militants font dans les collectifs, c'est quelque chose qu'il faut gérer : les deux sont utiles et il faut concilier les deux.

Les militants de la Ligue et la Ligue elle-même sont toujours fidèles à quelque chose qui a traversé toute l'histoire de la Ligue : ne sacrifier ni l'action juridique ni l'action que j'appellerai politique, civique et politique. À la Ligue, nous passons beaucoup de temps à intervenir juridiquement, à accompagner des gens dans leurs démarches avec l'administration, vis-à-vis de la justice, à nous porter partie civile dans des procès, à intervenir auprès des autorités de la République par rapport à ce que nous considérons comme des scandales juridico-judiciaires. Mais, en même temps, l'action politique – au sens large du terme –, l'action revendicative civique, est toujours première et le droit n'est qu'un instrument.

La question qui est posée ici est donc de savoir comment faire pour adapter nos formes d'action, nos formes d'organisation, sans renoncer à l'ambition qui est la nôtre depuis toujours : faire vivre les valeurs issues de la Révolution française. Parmi les textes fondamentaux auxquels la Ligue se réfère dans ses statuts, il y a la Déclaration de 1789, celle de 1793 aussi, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948. Comment faire alors pour tenir compte de profondes mutations sociétales tout en conservant des objectifs qui restent permanents ? Je rejoins ici une des questions que vous posez dans ce séminaire, celle de la transmission entre générations. Nous sommes comme beaucoup d'organisations collectives. Quand j'ai adhéré à la Ligue des Droits de l'Homme, si on avait moins de 50 ans on était parmi les « jeunes » ! Cela m'avait un peu impressionné. Cela s'améliore, mais pas assez vite. Quand je suis dans les tribunes des congrès ou des universités d'automne, je me dis qu'il y a encore beaucoup de gens qui n'ont pas beaucoup plus de cheveux que moi, qui ont un peu la même couleur de cheveux que moi ! Nous avons donc un problème de transmission. Il est assez simple : l'image de l'association renvoie à un passé, à une histoire, à une influence sur l'évolution de la République. Mais c'est quelque chose qui est plus historique et institutionnel que perçu immédiatement comme étant à la portée de l'action individuelle pour les jeunes générations. Il m'arrive très souvent d'être obligé d'expliquer – notamment devant les publics scolaires – que nous sommes une association et non pas une institution. Même des personnes d'un certain âge pensent que la Ligue des Droits de l'Homme est une sorte d'institution, que nous avons un budget, comme un ministère. C'est dangereux cette image d'institution de la République ! La LDH n'est pas une institution. Yves Jouffa, qui a été président de la Ligue dans les années 1990, disait que nous sommes « la bonne mémoire et la mauvaise conscience de la République ». Donc nous intervenons de l'extérieur des institutions, comme contre-pouvoir civique. Il est important de le dire, sinon on perd le sens de ce que nous sommes. Notre hypothèse de départ suppose en effet que la garantie réelle de la défense des droits, c'est la citoyenneté. S'il n'y a pas d'exercice de la citoyenneté, on peut avoir tout ce qu'on veut dans les constitutions, tous les recours judiciaires qu'on veut, cela ne servira à rien d'effectif. Si nous abandonnons l'idée que nous sommes d'abord des militants associatifs, des citoyens qui se regroupent et qui agissent vraiment, nous n'irons pas loin.

Dans notre fonctionnement, nous essayons de préserver cela. Je crois que nous sommes la dernière grande association à n'avoir aucun permanent dans sa direction. Il y a bien sûr des salariés à la Ligue, une quinzaine d'« équivalents temps plein » au siège national. Mais aucun des membres du

Bureau national de la Ligue n'est payé par l'organisation. Nous avons tous un travail à côté. Les réunions du Bureau national se tiennent donc le soir, à partir de 19h30. Ce qui comporte évidemment des sujétions fortes. J'ai la chance d'être universitaire, donc ma gestion du temps est souple. Mais mon prédécesseur était avocat et je me suis toujours demandé comment il survivait avec des contraintes de cette sorte. Mais évidemment, cela permet aussi d'avoir un peu plus de prise directe sur la société. Je veux dire que lorsque les quinze personnes du bureau national se retrouvent toutes les semaines, elles n'ont pas les mêmes situations professionnelles, les mêmes vécus. Elles apportent une diversité de points de vue qui est très supérieure à ce qu'on trouve dans beaucoup d'ONG. Je les fréquente assez régulièrement pour constater que tout le monde y parle de plus en plus le même charabia ! Au sein de la Ligue, nous nous intéressons très peu au *benchmarking*, au *gender mainstreaming*, même si nous savons parler cette novlangue-là car nous demandons des subventions comme les autres. Mais ce n'est pas dans ce monde-là que nous vivons. Ça, c'est le côté positif.

Il y a aussi des côtés négatifs. Il nous faut trouver des personnes motivées ! Je suis en train de chercher mon successeur parce que, au plus tard dans un an et demi, je quitte mes fonctions. Nos statuts fixent une limite : six ans. C'est d'ailleurs une disposition sage. Mais il nous faut convaincre quelqu'un. On se bouscule moins chez nous que pour être candidat à l'Élysée. Il faut convaincre quelqu'un de passer du temps. Ce qui veut dire aussi que la tentation de la professionnalisation est forte. C'est le cas chez tous nos partenaires. Le président du MRAP est un salarié du MRAP. Le secrétaire général de la Ligue de l'enseignement est un salarié de la Ligue de l'Enseignement. Je pourrais continuer, tous nos partenaires ou presque fonctionnent comme cela. Nous sommes une exception. C'est un vrai défi mais il est essentiel. Le jour où la Ligue se professionnaliserait, ce ne serait pas vraiment la peine qu'elle continue à exister : il y a des tas d'organisations qui travailleraient beaucoup mieux qu'elle. Des professionnels de la défense des droits qui travaillent très bien, j'en connais en effet : *Amnesty*, *Human Rights Watch* font un très bon travail. Ce sont en grande partie ou en totalité des professionnels, gérés et financés par des dons ou par une fondation. C'est tout autre chose, ce ne sont pas des associations de citoyens. Elles sont très utiles pour dénoncer, pour faire des études de terrain. Pour notre part, nous pensons cependant qu'il faut être politiques pour aller à l'essentiel. Nous ne sommes pas des professionnels qui travaillons dans un cadre juridictionnel ou judiciaire, notre mobilisation est politique. C'est notre premier défi.

Nous ne voulons pas non plus être perçus comme des institutionnels, mais comme des militants agissant milieu des gens, au milieu des citoyens, et partageant les points de vue des citoyens. Ce qui veut dire que nous sommes confrontés à la nécessité d'occuper toute une série de domaines. Il y a toujours la question des libertés et la question des droits sociaux, celle des étrangers. Il y a aussi des questions transversales permanentes, celles des droits des femmes, des droits des enfants, celle des discriminations, celle de l'antiracisme.

En même temps, nous vivons dans un monde où, en gros, nous sommes confrontés à des inflammations successives. C'est particulièrement vrai dans notre pays, plus qu'ailleurs. Quand des amis étrangers viennent me voir, ils me demandent : c'est quoi, ce mois-ci, on parle de quoi ? Des caricatures de Mahomet, de la burqa ? Certes, c'est toujours un peu l'islam... mais tout le monde se met régulièrement à parler de la même chose. C'est très intéressant, parce que cela veut dire que notre société politique est plus réactive que les autres. Il n'y a plus guère qu'en France qu'on peut mettre autant de gens dans la rue pour le mouvement social, cela n'existe nulle part ailleurs, en tout cas à la même échelle, en proportion de la population bien sûr. Depuis deux ans, c'est plus calme. Mais si vous prenez les quinze dernières années, à partir de 1995, c'est absolument sans équivalent en Europe ! Donc, il y a une inflammabilité et des mobilisations très fortes. Je le relie, ce n'est pas très original, au fait que nous sommes une nation politique. La nation française s'est constituée politiquement et non sur des préconditions linguistiques, culturelles, ou autres. Cela donne quelque chose de plus tonique ! Le problème, c'est que ce sont des inflammations peu durables et, je dirais,

thématiquement tournantes. Ce qui veut dire qu'il ne faut pas perdre les gens ! À ceux qui se sont mobilisés sur le CPE, les jeunes notamment ont été nombreux, nous disons : nous nous mobilisons là-dessus mais ensuite aussi sur le droit des étrangers, sur la réforme judiciaire, sur les questions européennes, etc. Il nous faut arriver à tenir le côté généraliste. Et ça, ce n'est pas très facile.

D'autres choses sont aussi décisives, comme les formes du militantisme. Nous sommes, je l'ai dit, au cœur de beaucoup d'actions inter-organisations. Nous participons à de nombreux collectifs. Nous sommes donc confrontés, comme tout le monde, comment dire ?, au caractère légèrement visqueux de l'organisation militante d'aujourd'hui. Il n'y a rien d'injurieux dans ce que je dis, je veux parler du côté insaisissable de beaucoup de collectifs, un peu fluide, qui échappe à toute gestion rationnelle. Vous avez tous vécu comme moi ces réunions dans lesquelles il y a officiellement 500 organisations dans la salle. En fait, il n'y a que 60 personnes. Donc on se dit que ces organisations ne sont peut-être pas toutes des organisations de masse. Les personnes qui représentent les réseaux citoyens de telle ou telle ville et qui sont venues à trois, peuvent penser qu'elles pèsent trois fois plus dans la réunion que la CGT représentée par une seule personne. Bien sûr, on gère comme on peut ce genre de situation mais c'est compliqué pour plusieurs raisons : la représentativité est quand même quelquefois un peu faible ; cela ne dure pas ; et quand cela dure, on se demande ce qui dure exactement. On peut ainsi constituer un collectif pour lutter contre une loi, la loi passe et trois ans après le collectif est toujours là et on ne sait plus très bien à quoi il correspond. En fait, il est très difficile de dire qu'on a perdu ! Il y a ainsi des sortes de strates, non pas d'organisations, mais de lieux de rencontres dont certains ne meurent jamais officiellement. Pourtant, ils sont morts depuis très longtemps. Et tout cela dans un paysage d'une très grande complexité. Gérer cela, c'est dire à un certain moment : on ne va pas tuer ce cadavre, on va le laisser continuer à exister, mais on pense maintenant qu'il faut investir en énergie ailleurs. Ce n'est pas très facile, parce que les forces sont limitées et qu'il y a beaucoup de thématiques.

Enfin, la question qui nous pose le plus de difficultés, c'est celle de la transmission de l'expérience militante. Le reste, on s'en sort. Contrairement à un discours fréquent, je ne suis pas très pessimiste sur la question de l'individuel et du collectif, sur la discipline, etc. Nous n'avons jamais été des fous du centralisme démocratique, à la Ligue. Nous essayons d'être aussi responsables que possible, même si les individus pèsent lourd comme partout. La Ligue est très décentralisée. Nous sommes une seule personne morale, juridiquement et financièrement, mais toutes nos sections sont autonomes politiquement. Ce qui s'impose aux sections de la Ligue, ce sont seulement les résolutions des congrès. Il n'y en a pas beaucoup, le congrès n'ayant lieu que tous les deux ans. Sur tout le reste, les positions peuvent donc être assez diverses ! Nous faisons confiance à l'autonomie des citoyens dans les différentes sections. C'est un peu compliqué, mais pas très gênant finalement. Il n'y a donc pas à proprement parler de contrainte venant de l'organisation. Mais cela rend plus difficile la transmission. Nous devons veiller à notre capacité à former les militants, ne serait-ce que pour ne pas répéter sans arrêt les mêmes erreurs. C'est d'autant plus une difficulté que nous avons eu longtemps un taux de *turn over* important. Certes, depuis deux ou trois ans, cela a l'air de se calmer un peu. mais jusque là, 1 000 personnes arrivaient à la Ligue des Droits de l'Homme et 1 000 personnes en partaient à peu près chaque année. Nous avons donc un effectif de l'ordre de 7 000 adhérents mais avec 1 000 nouveaux adhérents et 1 000 départs annuels. Ces départs n'étaient pas forcément "dramatiques". Ils étaient dus au fait que des personnes étaient venues parce qu'elles avaient été indignées par quelque chose. Et puis, une fois l'indignation passée, elles ne renouvelaient pas leur adhésion. Cela traduit une certaine fluidité de l'opinion, avec des colères légitimes mais qui ne sont pas durables. L'indignation civique, cela s'organise et se gère aussi...

Donc, notre principal problème n'est pas un problème de formation au sens technique du terme, même si nous essayons comme tout le monde de former nos militants aux techniques de communication, ou d'organisation, etc. C'est la question des modes de transmission. Dans la Ligue, nous adorons les grands Anciens, les souvenirs, mais il ne faut évidemment pas que cela se

transforme en culte des ancêtres. D'ailleurs, ce n'est pas parce que l'on sait qu'il y a eu René Cassin, ou Victor Basch, que la vraie mémoire existe. La vraie mémoire, c'est en effet celle des luttes civiques, de la manière de les organiser, d'éviter un certain nombre d'erreurs. Cela n'est pas simple parce que, d'une certaine façon, c'est un cercle vicieux. Cela s'enseigne en effet très peu, cela s'apprend au contact des militants qui sont en général ceux au contact desquels on a adhéré. Chacun d'entre nous a dû faire cette expérience-là : adhérer à une organisation parce qu'on a rencontré quelqu'un qui était, ou plusieurs personnes qui étaient, un peu des exemples, des gens qui donnaient « envie de ». D'une certaine façon, c'est une pelote qu'il faut constituer petit à petit. Et cela ne se fait pas à travers des espèces de cours de militantisme, ou des sessions de formation, mais à travers l'expérience de modes d'organisation et de modes de militantisme. C'est pour cela que nous organisons des campagnes comme actuellement la campagne « Urgence pour les libertés, urgence pour les droits ». Ce ne sont pas seulement des facteurs de mobilisation de l'opinion. Ce sont aussi, si tout va bien, des moments et des lieux de formation pour nos militants. C'est-à-dire des occasions d'apprendre à travailler plus largement, d'apprendre à travailler avec des gens avec qui on n'a pas trop l'habitude de le faire. De faire un peu autre chose que le réactif où on proteste contre une initiative du pouvoir. Nous essayons de penser un peu à l'avenir, de refaire de la politique parce que nous vivons dans un monde où on fait très, très peu de politique...

Une de nos grandes préoccupations, c'est en effet l'état de la démocratie. Nous pensons que la démocratie a besoin de forces politiques organisées. Or il n'y en a presque plus ! Les deux grandes forces présentées par les médias comme deux grands partis politiques, n'existent quasiment plus en tant que partis politiques. Ni l'UMP, ni le PS ne sont actuellement des partis politiques vraiment structurés, pour des raisons différentes, d'ailleurs. Dans un cas comme dans l'autre, on a certes des formations existant comme images, avec des positions électorales fortes. Mais, en réalité, on ne peut pas identifier un programme cohérent, une direction collective, qui discute de manière cohérente. Dans un cas, on a un système monarchique téléguidé depuis l'Élysée. Dans l'autre, une juxtaposition de morceaux qui, en fait, ont chacun leur logique propre et qui ont beaucoup de mal à exister ensemble. À côté de cela, il existe des formations dont la place est beaucoup moins centrale dans le jeu. Ce qui fait que l'état des forces politiques est quand même assez mal en point ! Ce qui n'est pas très étonnant dans le système de monarchie républicaine où nous vivons... Dans un pays proche du nôtre, l'Allemagne, le conseil des ministres a un règlement de procédure qui fait qu'on vote à chaque réunion. Quand un projet de loi est soumis au conseil des ministres allemand, il faut le communiquer un mois avant à tous les membres du gouvernement. Et le règlement de procédure est vérifié par le juge constitutionnel allemand, qui garantit que chaque membre du gouvernement peut déposer des amendements, qu'on les discute. Ni madame Merkel, ni son prédécesseur, ni aucun autre chancelier allemand ne peuvent – comme en France – dire : « Voilà, c'est comme ça ! ». Sous la V^e République en France, il n'y a jamais eu aucun vote en conseil des ministres en France. La Constitution dit que le conseil des ministres délibère. C'est absolument faux ! On donne la parole au ministre concerné, il présente son projet, le président de la République donne éventuellement au Premier ministre le droit de parler deux minutes, ce qui est rare. Et puis, à la fin, le président de la République dit ce qu'il faut en dire, et c'est terminé ! C'est comme cela que nous avons appris que la taxe carbone entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain. C'est Nicolas Sarkozy qui l'a annoncé. Je suis professeur de droit constitutionnel, il faut que j'explique à mes étudiants que le Parlement vote la loi, que c'est le Premier ministre qui présente les projets de loi au gouvernement, et que les impôts – comme la taxe carbone – sont du domaine de la loi. Et que le président de la République n'a aucune compétence en matière fiscale. tout cela est écrit dans la Constitution ! Mais dans un système comme celui qui fonctionne réellement aujourd'hui, évidemment les forces politiques n'existent plus ! Ce qui existe c'est le Président et ceux qui espèrent le devenir !! Je caricature un peu, mais le grand enjeu, pour nous, me semble-t-il, comme force politique non partisane, comme force civique, c'est de reconstituer les conditions d'un débat civique, d'un débat politique impliquant les citoyens. et cela sans avoir la naïveté de penser qu'il n'y aura pas de jeu d'ambition personnelle pour la présidentielle. Cela existe, bien sûr. Il y a toujours eu des candidats

aux élections. Mais le déséquilibre entre la part individuelle et la part citoyenne dans la délibération politique est absolument colossal. L'enjeu interne pour nous, pour rendre plus efficace l'action de nos militants, l'enjeu central de la société française est alors : est-ce qu'il est possible de refaire de la politique, au sens démocratique du terme, dans ce pays ? Après quoi, on peut choisir entre des orientations différentes. Pour le moment ce n'est pas le cas. La dernière élection présidentielle a été par exemple une élection par défaut : elle ne s'est pas faite sur deux programmes politiques, ou plusieurs programmes politiques, en tout cas au second tour. Elle s'est faite comme un référendum pour ou contre le seul acteur politique dont le discours était compris clairement par la population. Il y a là un enjeu qui est à la fois un enjeu d'organisation, de formation, et d'efficacité d'action civique.